

Délibération du Conseil Municipal**D.2022-04****ACTE : 4.2.1****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt-deux et le 31 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, GAUCHET, MAZILLE, NEGRE,
MRS BERTHAUX, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations: MME LARONDE ET M CAM A M. PIERASCO en vertu de la loi N°2021-1465 du 10/11/2021

Excusés / Absents: MRS. BADO, BAÏADA

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 26/01/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOI LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (article 3 I 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'afin de maintenir l'activité et l'ouverture au public du Service animations et communication, malgré les mesures liées au COVID 19 et notamment les 3 jours de télétravail, il conviendrait de créer un emploi non permanent d'agent d'animation, à temps complet, et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du 15 février 2022 au 14 février 2023

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 15/02/2022 au 14/02/2023	1	Adjoint d'animation	Agent d'animation	35 heures

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut de référence du 1^{er} échelon du grade.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la proposition ci-dessus ;
- **CHARGE** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes à l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François LE MOING

